

Règlement 8 : L'INSCRIPTION

Pour être éligible au concours, le candidat doit :

- Remplir lisiblement la fiche d'inscription ;
- Accompagner la fiche du montant couvrant les frais d'inscription, argent comptant ou chèque libellé à : ***La Fondation du Centre culturel de Joliette***
- Aucune inscription ne sera acceptée après le **vendredi 17 février 2012.**

Frais d'inscription

Pour la classe soliste	15,00\$	
	Total	15,00\$

**Je m'engage à respecter tous les règlements du Festival-Concours
et à me présenter au jour et à l'heure fixés.**

.....

.....

Date

Signature du musicien ou de la musicienne